



Mairie

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Samedi
de 9h à 12h

2, rue de la Mairie
29400 Plouneventer
Tél : 02.98.20.81.57
Fax : 02.98.20.91.05

commune-plouneventer@wanadoo.fr

www.plouneventer.fr

Le Maire reçoit :

Sur rendez-vous, le matin,
du lundi au samedi (sauf le jeudi)

Les Adjointes reçoivent sur rendez-vous

Agence Postale Communale



Mardi : 8h30 – 12h

Mercredi : 10h – 12h / 14h30 – 17h

Jeudi : 10h – 12h

Vendredi : 14h – 16h30

Samedi : 9h30 – 12h

02.98.20.81.76

Ecole du Sacré Cœur

10, rue de Kermaria

02.98.20.81.41

Bibliothèque

Mercredi : 10h30 – 12h

Jeudi : 11h – 12h

Vendredi : 9h – 11h

Samedi : 10h30 – 12h

Jusqu'au 6 septembre :

le samedi uniquement, de 10h à 12h

02.98.20.92.38

Mairie

Le secrétariat de la Mairie est **fermé** tous les après-midi et le samedi matin jusqu'au lundi 15 août.

Etat – Civil

Naissances :

Gaël THOMAS, 2 place Claude Monet, le 16 juin.

Esteban GONZALEZ, Kerichen, le 23 juin.

Maud REAULT, 7B rue Victor Hugo, le 25 juin.

Elise BEAUGENDRE, 7 rue Paul Gauguin, le 6 juillet.

Drice GUÉGUEN, 11 rue de Mesgloaguen, le 7 juillet.

Mariage :

Joël LE BOURHIS, informaticien, domicilié 80 rue du Torpilleur Foudroyant à Brest, et Coralie FLOC'H, conseillère en recouvrement, domiciliée 80 rue du Torpilleur Foudroyant à Brest et résidant 3 Cité des Ajoncs à Plouneventer, le 16 juillet.

Publication de mariage :

Pierre MORLON, dessinateur projeteur industriel, domicilié 1 rue Chevalier de Saint-Georges à Landerneau, et Aurélie SIMON, agent de voyage, domiciliée 1 rue Chevalier de Saint-Georges à Landerneau et résidant 1 Cité des Rosiers à Plouneventer.

Décès :

GAVREL Frédéric, 8 rue du 19 mars 1962, le 4 juillet

Urbanisme

Déclarations préalables :

LE BORGNE Denise, **panneaux photovoltaïques**, Castellère.

LEÏN Paul, **panneaux photovoltaïques**, Castellère.

Demandes de permis de construire :

QUERE V. et TROADEC M., **habitation**, 1 rue Louis Blériot.

Accords de permis de construire :

LE SAOUT E. et MARZIN A., **transformation garage + abri de jardin**, 6 rue Antoine de Saint Exupéry.

ROUDAUT Alain, **hangar de stockage de pommes de terre**, Locmélar

Halte-Garderie « 1000 Pattes »

La halte-garderie sera fermée du 29 juillet au 28 août inclus, pour congés d'été. Réouverture, à Plouneventer, lundi 29 août à partir de 13h.

Arrêté Préfectoral
n° 2011/1048 du 13 juillet 2011

Des mesures provisoires de **restriction concernant l'usage de l'eau potable** sont mises en place dans le département du Finistère. Sont interdits notamment : le lavage des véhicules des particuliers (sauf dans les stations professionnelles), l'arrosage des pelouses et potagers de 8h à 20h.

L'arrêté intégral est consultable en Mairie ou sur le site Internet de la préfecture : finistere.pref.gouv.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu du 7 juillet 2011

Révision de la carte communale : M. le Maire rappelle qu'il ne reste plus de terrains constructibles sur la commune. C'est pourquoi il faut revoir la carte communale. Cette révision permettrait la construction d'un nouveau lotissement communal et intégrerait une réserve foncière. Dans le même temps un Droit de Préemption Urbain remplacerait la Zone d'Aménagement Différé qui arrive à expiration en octobre 2011. Le conseil municipal autorise le Maire à procéder à toutes les procédures nécessaires à la révision. Les zones à classer constructibles seront choisies en concertation avec la commission urbanisme et les différents services de l'Etat.

Choix de l'architecte pour la construction des vestiaires au terrain de foot : 9 cabinets ont retiré le dossier de marché ; 4 offres ont été reçues en mairie. Le choix se fait sur des critères de références et expériences sur des projets similaires et prix des prestations. La commission sports et loisirs et la commission appels d'offres ont procédé à l'ouverture des plis le 6 juillet. Le conseil, par 12 voix pour et 1 abstention, décide de confier au cabinet Prisme Architectes les missions de conception et de suivi du projet.

Résultat de l'appel d'offres du marché de voirie 2011 : Pour les travaux à réaliser Allée du Muguet, devant l'école et à La fonderie, les plis ont été ouverts le 17 juin. Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise Eurovia pour un montant de 66 000 € HT (78 936 € TTC).

Réforme des collectivités territoriales : Le conseil municipal à l'unanimité, en l'absence de précisions sur les conséquences financières et par manque d'informations, émet un avis défavorable au nouveau schéma de coopération intercommunale proposé par la Préfecture du Finistère.

Compte-rendu des commissions

Commission sociale

Concours de fleurissement : la commission a visité 11 jardins. Les prix sont attribués à

- 1^{er} prix : Angélique et Jean LARSONNEUR - un bon d'achat de 50€
- 2^{ème} prix : Jeanine KERBAUL - un bon d'achat de 35€
- 3^{ème} prix : Yves CANN - un bon d'achat de 25€

Remise des prix samedi 10 septembre à 11H00 en mairie.

Commission sports et loisirs

Point sur les travaux à venir salle polyvalente : bardage, couverture, électricité, douches, carrelage... sont en cours.

Ouverture de la nouvelle bibliothèque : une porte ouverte a eu lieu le 15 juin.

Forum des associations : il aura lieu le samedi 3 septembre 2011 de 9h30 à 13h00.

La réunion du planning des associations aura lieu le vendredi 9 septembre 2011 à 20h00.

Commission voirie

Congés et remplacements saisonniers : lors des absences des employés des services techniques, les remplacements sont effectués par Maxime Plouidy du 4 juillet au 6 août et par Jean-Marc Quéguiner du 8 au 27 août.

Stagiaire des services techniques : la commune va recevoir en stage de licence professionnelle des métiers techniques M. Florent Quéméneur de Landerneau pour 17 semaines réparties d'octobre 2011 à juin 2012.

La commune va recevoir un stagiaire de la MFR de Ploudaniel, Donovan Cozian, de septembre à décembre 2011.

Pour le prochain bulletin...

Les annonces sont à déposer à la Mairie ou à transmettre par e-mail : bulletin-ploun@orange.fr pour le **vendredi 19 août**.

Indiquez votre nom sur votre annonce (celui-ci ne sera pas reporté sur le bulletin).

Seront publiés dans le bulletin, uniquement les offres et demandes d'emploi ainsi que les offres concernant les logements sur la commune. Les autres annonces peuvent être déposées en Mairie pour affichage.

Pour les articles déposés après les délais, la parution ne peut pas être garantie.